

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Dubreuil

<https://www.cadre21.org/membres/c5527ab4c7fabdeadc884970>

Date d'obtention : 2022-06-15 14:59:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut toujours prendre sa trousse et suivre les étapes dites.

D'abord, il faut faire l'évaluation de la grille auprès de la personne qui nous a rapporté les faits.

Ensuite, il faut intervenir auprès de toutes les personnes concernés dans cette situation.

Il faut aussi confisquer le téléphone ou l'appareil sur lequel se trouve le contenu. Cela peut limiter grandement la propagation.

Il faut aviser le service de police pour lui remettre les évaluations rempli ainsi que le matériel confisqué.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut s'assurer que chacun des partenaires fassent sa part et le travail qui lui revient.

Il est important d'intervenir en premier lieu auprès de la personne qui nous a rapporté la situation même si celle-ci n'est pas la victime.

En tant qu'intervenant, il faut s'assurer des intentions de la personne qui a reçu le contenu.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate pour moi est l'intervention auprès de la personne qui a envoyé le contenu à d'autre, surtout si cette personne n'est pas collaborante. La personne pourrait ne pas vouloir remettre son téléphone ou bien nié tous les faits.